



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Lycée Ampère

LYCÉE AMPÈRE

**31 rue de la Bourses
69289 LYON CEDEX 02**

Convention de partenariat : filière économique et commerciale

académie de Lyon

avenant n°1

Entre,

L'académie de Lyon,
Représentée par Madame Françoise Moulin Civil, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités, ayant ses bureaux au 92, rue de Marseille, à Lyon 7^{ème},

Et,

Le lycée AMPÈRE
Sis 31 rue de la Bourses 69289 Lyon Cedex 02
Représenté par Anne Marie Brugeas, proviseure

Et,

L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)
Université Jean Moulin Lyon 3
Sis 6 cours Albert Thomas 69008 Lyon
Représenté par le président, Monsieur Jacques Comby

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-3, L.614-1, D.123-13, D.612-1 à D.612-29 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 modifié relatif à la licence ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la convention cadre entre les universités et les lycées publics à classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie de Lyon du 20 juin 2014 ;
- Vu les arrêtés ministériels accréditant les universités de l'académie de Lyon à délivrer les diplômes nationaux à compter de l'année 2016-2017 pour une durée de cinq ans ;
- Vu la convention de partenariat du jj/mm/aaaa conclue entre l'EPCSCP et le lycée ;

PREAMBULE

L'objectif d'un renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur a été formalisé dans la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et codifié à l'article L612-3 du code de l'éducation.

L'article L612-3 pose une double obligation :

- l'obligation pour chaque lycée public, disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur, de conclure une convention avec un ou plusieurs EPCSCP de son choix dans son académie, afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants ;
- l'obligation pour les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public de s'inscrire dans une formation proposée par l'un des EPCSCP ayant conclu une convention avec ce lycée.

La mise en œuvre académique de cette obligation a été formalisée par une convention de partenariat entre les parties, applicable à l'ensemble de la filière littéraire.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de partenariat visée en préambule afin de l'adapter à la nouvelle accréditation des formations pour les universités du site Lyon Saint-Etienne dans le cadre du contrat quinquennal 2016-2020.

Article 2 : ACTION ET CONTENUS DU PARTENARIAT

Le tableau académique de correspondance pédagogique de filières, décrits dans l'article 4.1 de la convention initiale de partenariat, est modifié comme suit :

	Université Jean Monnet Saint-Etienne	Université Lumière Lyon 2	Université Jean Moulin Lyon 3
	<i>années 2016-2020</i>	<i>années 2016-2020</i>	<i>années 2016-2020</i>
Economique	ECE L1 : AES (sur le site de Roanne uniquement) L2 : AES Economie et gestion	Portail L1 CPGE ECE-ECS mention L2 : AES mention L2 : Economie-gestion MIASHS, sociologie, LEA, langues, histoire, géographie	<u>Parcours CPGE - ECE-ECS</u> Gestion parcours management et sciences humaines (MSH) Gestion parcours techniques quantitatives et management(TQM) Histoire, géographie et aménagement LLCER LEA
	ECS Portail L1 Lettres et langues Semestre 1 commun SHS LLCER langues Langues LEA (équivalences partielles) Histoire Géographie aménagement		<u>Parcours CPGE - ECE-ECS</u> Gestion parcours management et sciences humaines (MSH) Gestion parcours techniques quantitatives et management(TQM) Histoire, géographie et aménagement LLCER LEA
	ECT L1 : AES (sur le site de Roanne uniquement) L2 : AES	Portail L1 CPGE ECT mention L2 : AES	<u>Parcours CPGE - ECT</u> Gestion parcours management et sciences humaines (MSH)

Article 3 : MISE EN OEUVRE

Le présent avenant prend effet à partir de l'année scolaire 2016-2017 et s'applique à tous les étudiants de CPGE de 1^{ère} et de 2^{ème} année.

Il est valable jusqu'à expiration du contrat quinquennal 2016-2020.

Fait à Lyon en 3 exemplaires originaux, le 16 décembre 2016

Le président de l'EPCSCP
La présidente de l'EPCSCP
Le directeur de l'EPCSCP



Anne-Marie BRUGEAS,
Proviseure

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'AMB' followed by a horizontal line.

Anne-Marie BRUGEAS
Proviseure
Lycée Ampère - Lyon

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Moulin Civil'.

Françoise Moulin Civil